

# Préparation de l'Assemblée Générale de 1998

*Robert P. Maloney, C.M.  
Supérieur Général*

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra en juin ou juillet 1998. Dès aujourd'hui je viens solliciter votre aide pour commencer à la préparer.

Comme vous le savez déjà, l'Assemblée Générale est l'autorité suprême dans la Congrégation de la Mission. En tant que telle, elle a le droit (C 137 et S 84)

- 1- de protéger le patrimoine de l'Institut et de promouvoir le renouveau adapté à ce patrimoine;
- 2- d'élire le Supérieur Général, le Vicaire Général et les Assistants Généraux;
- 3- d'édicter des lois - Statuts et Décrets - pour le bien de la Congrégation, en respectant le principe de subsidiarité. Les Statuts antérieurs non explicitement abrogés restent en vigueur. Mais les décrets antérieurs doivent être explicitement confirmés pour garder force de loi;
- 4- de demander au Saint-Siège des modifications dans les Constitutions approuvées par lui, à condition que cette demande réunisse les deux-tiers des voix;
- 5- de donner une interprétation authentique des Statuts. Mais l'interprétation authentique des Constitutions appartient au Saint-Siège;
- 6- de faire des déclarations d'ordre doctrinal ou de caractère exhortatif.

Ce matin je demande votre aide particulièrement en ce qui concerne trois sujets: 1) le choix de la commission préparatoire, 2) le choix du thème de l'Assemblée Générale, 3) la révision du directoire qui contient les règles fixant le déroulement de l'Assemblée Générale.

## **I. Établissement de la Commission Préparatoire**

Le Statut 88 dit ceci: "Avant de convoquer l'Assemblée Générale, le Supérieur Général avec son conseil nomme en temps utile une Commission

Préparatoire après avoir pris l'avis des Visiteurs et en tenant compte de la diversité des régions et des oeuvres.” (Statut 88, §1)

Les Assemblées Générales se sont fréquemment plaintes d'un manque de continuité entre le travail de la commission préparatoire et celui de l'Assemblée elle-même. Parfois cela est inévitable du fait que l'Assemblée décide de prendre une direction différente de celle qui avait été originellement proposée par la commission préparatoire. Il est clair que l'Assemblée possède ce droit. En d'autres circonstances, toutefois, il peut se faire que certains membres de la commission préparatoire ne soient pas élus à l'Assemblée Générale et, en conséquence, puissent ne pas avoir l'occasion de faire connaître à l'Assemblée les motifs qui sous-tendent l'immense quantité de travail qui a été préparé. Le résultat d'une telle situation est que certaines Assemblées recommencent tout à partir de zéro et, après de longues semaines d'efforts, aboutissent à des résultats qui peuvent ne différer que marginalement de ce que la commission préparatoire avait déjà accompli.

Une manière de s'assurer que les membres de la commission préparatoire seront présents l'Assemblée Générale est de nommer, comme membres de cette commission, certains des Visiteurs qui seront, ex officio, présents en 1998. Je propose cela, comme une possibilité, à votre réflexion concernant la constitution de la commission préparatoire.

Je vous distribue, dès maintenant, un petit questionnaire dans lequel je vous demande de suggérer des noms de confrères pouvant faire partie de la commission préparatoire. Un peu plus tard dans la matinée, nous nous séparerons en groupes continentaux, pour que vous ayez la possibilité de discuter ensemble le choix de ces candidats. Je demande à chaque groupe de suggérer deux ou trois confrères comme membres possibles de la commission préparatoire. Chaque Visiteur pris individuellement peut aussi suggérer d'autres noms en plus. Chacun devrait se sentir complètement libre de suggérer des noms de personnes, qu'elles soient présentes ou non ici parmi nous aujourd'hui.

Nous tiendrons alors compte de vos suggestions au Conseil Général qui se réunira bientôt: nous en ferons la base de la nomination des membres de la Commission Préparatoire.

## **II. Thème de l'Assemblée Générale**

La Commission Préparatoire vous contactera certainement au cours de l'année pour avoir votre avis sur le thème à choisir pour la future Assemblée. Aujourd'hui, toutefois, j'aimerais avoir de vous les Visiteurs, quelque idée sur ce sujet. La plupart d'entre vous seront présents à l'Assemblée Générale; c'est pourquoi il est très important que le thème qui sera choisi ait un intérêt significatif pour vous en tant que groupe.

Quels thèmes considérez-vous comme les plus importants pour la Congrégation et comme devant être discutés. Ici, pendant cette réunion, nous avons réfléchi sur l'inculturation, et à ce propos, sur:

*la vocation et la formation*  
*les vœux et les vertus de la Congrégation*  
*la prière commune*  
*les missions populaires*  
*la formation du clergé diocésain et du laïcat*  
*les missions étrangères*  
*la vie de communauté*  
*les relations avec les évêques*  
*la collaboration interprovinciale.*

Un autre thème sur lequel il y a en ce moment beaucoup de discussions dans la Congrégation c'est la Famille Vincentienne, avec une insistance particulière sur les groupes de Laïcs vinciens.

Je distribue maintenant un petit questionnaire pour demander vos suggestions en ce qui concerne ce thème. Nous allons nous séparer en groupes continentaux. Je demande à chaque groupe suggérer trois thèmes pour l'Assemblée Générale et de les noter par ordre de préférence. Individuellement, chaque Visiteur peut suggérer d'autres thèmes, s'il le désire. Nous compilerons ces listes ces jours-ci et, quand vous aurez vu les suggestions des autres groupes, je distribuerai un autre questionnaire, vous demandant alors, de nouveau, vendredi prochain, d'indiquer ce que vous considérez comme prioritaire.

### **III. Révision du Directoire**

L'Assemblée Générale forme un groupe très large. Elle comporte plus ou moins 120 membres votants, plus un facilitateur, des traducteurs, des secrétaires et d'autres assistants qui contribuent à la souplesse de son déroulement. Mais, vous savez déjà, en tant que Visiteurs, qu'il est difficile de faire fonctionner harmonieusement de large groupes, spécialement quand les membres de ces groupes utilisent des langues différentes et appartiennent à des cultures différentes. Les évaluations de la dernière Assemblée Générale contenaient de nombreuses critiques du directoire. Pour ce motif, nous avons entrepris au Conseil Général, immédiatement après l'Assemblée, un processus de révision du directoire.

Voici ou nous en sommes arrivés.

*Octobre - novembre 1992*

Nous avons rédigé le texte d'une révision complète du directoire de l'Assemblée Générale à lumière de trois critères: 1) les évaluations faites par les membres de l'Assemblée Générale de 1992, 2) les anciens directoires, 3) nos propres expériences au cours de plusieurs Assemblées Générales passées.

*5-15 Janvier 1993*

Les membres du Conseil Général ont discuté ce premier texte, l'ont révisé, puis traduit dans trois langues.

*15 avril 1993*

J'ai écrit à tous les Visiteurs pour leur présenter cette ébauche révisée d'un nouveau directoire, avec en plus un questionnaire. Chacun de vous en possède une copie. J'ai demandé aux Visiteurs de nous communiquer leurs réactions aux principaux changements. Les modifications les plus significatives entre cette ébauche de directoire et le directoire l'Assemblée Générale de 1992 sont les suivantes:

*1 Paragraphe 5*

LE PROBLÈME: le choix des Modérateurs - parfois ceux qui ont été élus avaient peu d'expérience de la conduite d'assemblées nombreuses.

LA SOLUTION: l'ébauche de directoire spécifie qu'ils seront choisis avant l'Assemblée et que le principal critère du choix sera leur habileté à diriger les réunions.

*2 Paragraphes 14 et 15,1*

LE PROBLÈME: l'élection du Supérieur Général - beaucoup avaient le sentiment qu'il faudrait recourir à un meilleur procédé permettant de mieux connaître les candidats avant le vote.

LA SOLUTION: l'avant-projet spécifie que la commission préparatoire rassemblera et publiera des informations concrètes sur chaque membre de l'Assemblée, sur sa formation, ses spécialisations, son expérience, les fonctions remplies, ses responsabilités. Le but est ici de répondre à ceux qui cherchent à s'informer au sujet des candidats qu'ils auront à élire. En fait, ce travail avait déjà été accompli par le P. Alejandro Rigazio avant le déroulement de quelques-unes des Assemblée passées.

*3 Paragraphes 15,2; 15,3; 15,4 et 15,5*

LE PROBLÈME: l'élection du Vicaire Général et des trois autres Assistants - on a besoin d'un procédé plus clair.

LA SOLUTION: le deuxième avant-projet suggère un procédé qui, je pense, correspond à ce qui souvent se passe réellement "de façon souterraine" pendant les Assemblées Générales; à savoir, les groupes linguistiques ou régionaux proposeront des critères et des noms avant les élections.

#### 4. *Paragraphe 16*

LE PROBLÈME: le traitement des postulats - beaucoup de temps a été perdu à traiter des postulats de moindre importance, ce qui a créé de la confusion dans l'Assemblée

LA SOLUTION: l'avant-projet prévoit qu'une commission spéciale étudiera les postulats avant l'Assemblée Générale et proposera une recommandation sur la façon de les traiter, tout en sauvegardant toujours le droit de l'Assemblée de faire ce qu'elle veut.

#### 5 *Paragraphes 20 et 21*

LE PROBLÈME: la rédaction des propositions et des documents - vu les déficiences du directoire en la matière, nous avons dû à plusieurs occasions y faire des ajouts contenant des instructions plus détaillées. Ces instructions étaient habituellement données à l'Assemblée oralement ce qui créait pas mal de confusion.

LA SOLUTION: l'avant-projet prévoit un procédé soigneux de recours à des amendements et à des "modi". Nous nous sommes basés sur des directoires précédents pour ajouter les démarches à faire en ce qui concerne l'approbation des amendements et des "modi".

#### 6 *Paragraphes 22 et 23*

LE PROBLÈME: certains avaient le sentiment que le *Documentum Laboris* pourrait être la base du document final, plutôt que d'obliger à en rédiger un autre complètement nouveau.

LA SOLUTION: L'avant-projet prévoit l'utilisation éventuelle du *Documentum Laboris* comme texte de base, si l'Assemblée le désire.

*14 - 17 juin 1994*

Quand les réactions des Visiteurs nous arrivèrent, le Conseil Général décida de ré-examiner l'avant-projet. Une sous-commission fut nommée avec, pour tâche, de réviser tous les commentaires des Visiteurs et de proposer un nouveau texte qui serait étudié lors d'une session future du Conseil Général.

*3 mai 1995*

La sous-commission rapporta que les Visiteurs étaient à peu près unanimes dans leur approbation de la plupart des changements proposés dans le directoire. Toutefois, un certain nombre de Visiteurs mettaient en question la sagesse d'une des modifications proposées pour l'article 5 concernant les modérateurs. Cet article, dans l'avant-projet, disait ceci:

Trois MODÉRATEURS seront choisis avant l'Assemblée par le Supérieur Général, avec le consentement de son Conseil; même des personnes qui n'appartiennent pas à la Congrégation peuvent être choisies. Le principal critère pour les choisir sera leur capacité à conduire des réunions. Ce ne sont pas des membres de l'Assemblée ayant droit de vote, à moins qu'ils n'en soient membres élus ou de droit. Trente Visiteurs ont approuvé ce paragraphe Quatre y étaient opposés. Beaucoup, toutefois, notèrent dans leurs commentaires leur préférence pour des modérateurs choisis exclusivement parmi les membres de la Congrégation. A notre réunion du 3 mai 1995, on décida d'omettre la phrase " même des personnes qui n'appartiennent pas à la Congrégation peuvent être choisies".

Sous peu la commission préparatoire à l'Assemblée Générale de 1998 fera de nouveau appel à vous et vous demandera vos commentaires sur cet avant-projet révisé, spécialement sur les six points déjà mentionnés. Je vous demande de travailler étroitement en accord avec la commission pour examiner ce texte une fois de plus et le perfectionner. Je voudrais éviter de longues discussions du directoire pendant l'Assemblée elle-même. Dans le passé de telles discussions se sont avérées terriblement frustrantes. Beaucoup ont eu l'impression d'une perte de temps. Plutôt, j'aimerais que la commission préparatoire soit capable de dire à l'Assemblée: "Voici un directoire complètement révisé qui a été bien préparé au cours des six ans passés et qui a le plein accord des Visiteurs". L'Assemblée pourrait alors approuver avec confiance le texte proposé à la fin et s'occuper de ses affaires.

Je suis en train de lancer la préparation à l'Assemblée Générale ici, à Salamanque, parce que désire que les Visiteurs s'y engagent totalement dès le départ. L'Assemblée est le corps représentatif de l'ensemble de la Congrégation (C 137). Son efficacité dépend de la participation active et complète de ses membres. La plupart d'entre nous ici présents y prendront part J'espère que, ensemble, nous pourrons en faire un instrument efficace d'animation pour la Congrégation au service des pauvres.

(Traduction: François, Brillet, C.M.)